CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents: M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Gérard Moneyron, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Sylvie Leclercq, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, M. Philippe Ferrand, Mme Madeleine Gaudin.

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: M. Luc-Olivier Baschet, M. Patrice Lesage, M. Kamal Hadjaz, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Pouvoirs:

M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. Michel Le Guillevic.

M. Patrice Lesage a donné procuration à Mme Noëlle Renaut.

Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Mariéva Sanseau-Baykara.

M. Jean-Pierre Zolotareff a donné procuration à M. Philippe Ferrand.

Soit:

En exercice: 27 Présents: 20 Votants: 24

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance Adoption du compte-rendu de la séance du 21 février 2017

- 1 Adoption du compte gestion 2016 du budget principal
- 2 Adoption du compte administratif 2016 du budget principal
- 3 Affectation du résultat 2016 du budget principal
- 4 Adoption du compte de gestion 2016 du budget assainissement
- 5 Adoption du compte administratif 2016 du budget assainissement
- 6 Clôture du budget annexe assainissement
- 7 Actualisation des tarifs
- 8 Transports scolaires : participation communale
- 9 Restauration scolaire et étude surveillée : tarifs
- 10 Subventions aux associations
- 11 Taux d'imposition 2017
- 12 Adoption du budget primitif 2017 du budget principal
- 13 Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2017 : demande de subvention
- 14 Restauration du tableau « L'assomption de la Vierge » : demande de subvention
- 15 Prévention et lutte contre les dépôts sauvages : demande de subvention
- 16 Fonds de concours Communauté Urbaine GPS&O : demande de subvention
- 17 Indemnités de fonctions des élus
- 18 ZAC « Quartier des Marronniers » : dénomination des voies
- 19 Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Questions diverses Informations.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Election d'un secrétaire de séance

Mme Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

- M. Crespo expose à l'Assemblée que c'est la dernière séance du Conseil Municipal qu'il préside en tant que Maire. La prochaine convocation du Conseil Municipal sera consacrée à l'élection d'un nouveau Maire et à l'élection des adjoints. Il précise que la vacance sera assurée par le 1^{er} adjoint.
- M. Crespo remercie les élus de l'avoir supporté, dans les deux sens du terme. Il confirme qu'il continuera d'accompagner l'équipe élue en 2014 jusqu'en 2020. Il souhaite également remercier l'ensemble du personnel qui permet de mieux vivre à Vaux ensemble.

Adoption du compte-rendu de la séance du 21 février 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Ferrand, M. Zolotareff), le compterendu de la séance du 21 février 2017 est adopté.

1 - Adoption du compte gestion 2016 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, expose le compte de gestion 2016 du Budget Principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal adopté sans réserve le compte de gestion 2016 lequel peut se résumer ainsi :

1 152 967 20 *E*

Fonctionnement

Papart 2015 :

Report 2015 :	+	1 152 867, 20 €
Résultat 2016 :	+	387 576, 15 €
Excédent 2016 :	+	1 540 443, 35 €
Investissement		
Report 2015:	+	265 161, 21 €
Résultat 2016 :		19 164, 74 €
	+	245 996, 47 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	-	274 163, 19 €
Déficit 2016	-	28 166, 72 €
Solde global 2016	+	1 512 276, 63 €

2 - Adoption du compte administratif 2016 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, présente le compte administratif 2016 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2016 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : + 1 540 443, 35 €

Excédent d'investissement : + 245 996, 47 €

Restes à payer : - 666 844, 33 €

Restes à recevoir : + 392 681, 14 €

Solde global 2016 + 1 512 276, 63 €

3 – Affectation du résultat 2016 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que le Compte Administratif 2016 du Budget Principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de :

+ 1 540 443, 35 €

- un déficit de la section d'investissement de :

(Restes à réaliser et à recevoir inclus)

28 166, 72 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 28 166, 72 €

4 - Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe assainissement

M. Crespo expose le compte de gestion 2016 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte sans réserve le compte de gestion du budget assainissement 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Exploitation

Report 2015 : + 789 506, 25 €

Résultat d'exploitation 2016 : + 187 345, 15 €

Excédent 2016 : + 976 851, 40 €

Investissement

Report 2015 : - 527 727, 32 €

Résultat d'investissement 2016 : + 80 044, 90 €

- 447 682, 42 €

Solde global 2016 + 529 168, 98 €

5 - Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe assainissement

M. Crespo présente le Compte Administratif 2016 du Budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent d'exploitation : + 1 018 249, 23 €

Déficit d'investissement : - 489 080, 25 €

<u>Solde global</u>: + 529 168, 98 €

6 - Clôture du budget annexe assainissement

(Arrivée de Mme Pautonnier à 19h30)

M. Crespo rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté Urbaine GPS&O.

Au plan budgétaire et comptable, le transfert de la compétence entraine la clôture du budget annexe assainissement. En conséquence, l'actif et le passif du service Communal d'assainissement sont réintégrés dans la comptabilité principale de la Commune avant d'être transférés au budget annexe assainissement de la CU.

Les restes à réaliser du service Communal d'assainissement, qu'il s'agisse des dépenses engagées ou des recettes certaines, sont transférés directement au budget de la CU.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement 2016 laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent d'exploitation : + 1 018 249, 23 €

Déficit d'investissement : - 489 080, 25 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dissolution du service annexe assainissement, autorise le Maire à clôturer le budget assainissement à la date du 31 décembre 2016, à réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal et à réserver le solde d'exécution à la CU.

7 – Actualisation des tarifs

Par délibérations en date du 5 mars 2014, 13 avril 2015 et du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les différents tarifs actualisables, soit :

Concessions	<u>funéraires</u>	dont C.C.A.S.	dont Commune	
15 ans	160 €	54 €	106 €	
30 ans	400 €	136 €	264 €	
50 ans	600 €	204 €	396 €	
Cavurne				
30 ans	200 €			
Columbarium	1			
15 ans	267 €	67 €	200 €	
30 ans	534 €	134 €	400 €	

<u>Vacations de Police</u>: 22 €

<u>Loyers Terrain Benarouche</u>: 666 €

Participation aux frais de scolarité des enfants non vauxois

- enfant scolarisé à l'école élémentaire : 497 €
- enfant scolarisé à l'école maternelle : 988 €

Les membres de la commission finances lors de la séance du 13 mars 2017 proposent de ne pas augmenter ces différents tarifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les différents tarifs applicables.

8 - Transports scolaires-participation communale annuelle

Mme Robin, Maire adjoint aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le maintien de la participation communale annuelle attribuée aux familles de collégiens et de lycéens de l'enseignement public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement à 47, 50 €.

La Commission scolaire réunie le 8 février 2017 propose d'augmenter la participation de la Commune à 48 €.

Mme Monnier constate que l'augmentation de la participation communale ne compense pas la diminution de la participation du Conseil Régional.

Mme Robin considère que la Commune ne peut compenser le désengagement des autres collectivités.

Elle émet l'idée d'une compensation en fonction des revenus des parents, qui sera débattue en commission scolaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstentions : Mme Monnier), le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation communale à 48 €.

9 - Restauration scolaire et étude surveillée : actualisation des tarifs

Mme Robin, Maire adjoint aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la restauration scolaire et de l'étude surveillée.

La commission scolaire réunie le 8 février 2017 propose d'augmenter les tarifs de 2 % à compter du 4 septembre 2017.

Mme Robin rappelle que 80-85% de la restauration est bio ou raisonnée locale. M. Crespo précise que le coût réel des repas est près du double. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Quotient familial	en Euros
Elémentaire et maternelle		
	0 à 4 000 €	2, 55 €
	4 001 à 6 000 €	3, 05 €
	6 001 à 8 000 €	3, 60 €
	8 001 à 10 000 €	3, 90 €
	10 001 à 13 000 €	4, 00 €
	13 001 à 20 000 €	4, 25 €
	20 001 à 27 000 €	4, 50 €
	27 000 € à 35 000 €	4, 80 €
	35 000 à 45 000 €	5, 00 €
	+ 45 000 €	5, 20 €
	Sans déclaration de revenus	5, 20 €
Etude surveillée		3, 60 €
Personnel communal		3, 00 €
Extérieur/élus		6,00 €
Exceptionnel		5,20 €
Panier repas		1,50 €

10 - Subvention aux associations

(Arrivée de M. Hadjaz)

M. Harter, Maire adjoint à la vie associative, informe l'Assemblée que dans le cadre du budget 2017, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 73 685 \in à l'article 6574 (subventions).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition de l'attribution des subventions de la manière suivante :

A.D.G.V	2 500 €
A.S.V	300 €
ATELIER DES ARTS CRÉATIFS	150 €
ATELIERS POUR TOUS	150 €
AVRIL	1 000 €

CERCLE PHILOSOPHIQUE	250 €
COMITÉ DES USAGERS VAL SEINE	100 €
CONTRE CHAMPS	800 €
C.C.V.X.	2 500 €
ECHO DE MEULAN	150 €
ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN	6 000 €
E.S.V	13 000 €
FNACA	150 €
JUDO CLUB	1 800 €
KARATÉ OMNISPORT	2 000 €
SOIF COMPAGNIE	500 €
TENNIS	3 500 €
TENNIS DE TABLE	900 €
TOUS CONTRE LE CANCER	500 €
TRAIT D'UNION	850 €
VAUX COMMERCES	2 000 €
VLV	500 €
VOCALISES LES FLORILEGES	100 €
VESNA	150 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	5 250 €
C.A.S.A.C.	20 000 €
UNION DES MAIRES	485 €
DDEN	100 €
PARTICIPATION AU TRANSPORT	
SCOLAIRE	8 000 €

11 - Taux d'imposition 2017

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que par délibérations en date du 28 mars 2012, du 10 avril 2013, du 5 mars 2014, du 13 avril 2015 et du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, soit :

Taxe d'habitation (T.H.): 12,42 %

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.): 15,53 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.): 114,19 %

M. Crespo souhaite rappeler que l'augmentation des taux d'imposition de 2011 n'était que de 0,5% et que l'augmentation de la pression fiscale depuis 10 ans n'est pas le fait de la Commune.

La seule augmentation en 2017 sera celle de la revalorisation des valeurs forfaitaires décidée par l'Etat de +0,40%.

Sur proposition de la Commission finances en date du 13 mars 2017 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2017, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

12 - Adoption du budget primitif 2017 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 6 030 220, 52 € à la section de fonctionnement
- 4 839 480, 11 € à la section d'investissement

Le Budget Principal est fortement impacté par le transfert des compétences à la CU dont l'assainissement puisque l'excèdent d'assainissement de 529 168, 98 \in est intégré dans le budget principal et reversé à la CU. De plus, 2017 sera la 1ère année où l'attribution de compensation à verser à la CU comprendra l'investissement en matière de voirie (AC provisoire 2017 de 532 649 \in).

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 8,19 %, quand les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,61 % (baisse de 19% des dotations).

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 5 085 K € contre 2 133 K € en 2016 de par l'inscription budgétaire des travaux du COSEC et la construction du gymnase.

M. Couteleau précise que le décalage du démarrage des travaux du COSEC à l'été 2017 permettra aux associations de continuer leur activité.

Les autres projets d'investissement importants sont les travaux de rénovation de la Martinière avec la mise en accessibilité PMR et l'isolation thermique, la création d'un parking rue du Tertre, le déploiement du système de vidéo protection et la création d'un local au cimetière afin d'accueillir les cérémonies laïques.

Au 1^{er} janvier 2017, la dette s'établit à 611 116, 03 € soit 127 €/ habitant. Un emprunt de 850 000 € est prévu pour financer la construction du gymnase.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres le budget primitif 2017.

M. le Maire rappelle que les compétences enfance et petite enfance vont être à nouveau à charge de la Commune après avoir été durant plusieurs années compétence de la Communauté d'Agglomération.

13 - Dotation d'équipement des territoires ruraux : demande de subvention

M. Crespo expose à l'Assemblée que la Commune de Vaux sur Seine est éligible à la D.E.T.R au titre de la programmation 2017.

Parmi les catégories d'opérations prioritaires fixées par la Commission des élus D.E.T.R en 2016, il est proposé de retenir un projet de « secteur social », à savoir les travaux d'accessibilité PMR de l'Immeuble de la Martinière et l'isolation thermique.

Cet aménagement est évalué à 266 940 € HT.

Cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R à hauteur de 30% plafonné dans le cadre de travaux à 390 000 € HT.

En fonction de la Commission d'élus DETR qui doit se réunir le 27 mars 2017, d'autres projets communaux pourraient être présentés, afin de bénéficier de ce mode de financement.

Les crédits sont inscrits au budget 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les projets et autorise le Maire à solliciter la D.E.T.R 2017.

<u>14 – Restauration du tableau « l'Assomption de la Vierge » : demande de subvention</u>

En l'absence de M. Baschet, M. Crespo informe l'Assemblée que dans l'église de Vaux-sur-Seine, un tableau représentant L'assomption de la Vierge, présente de nombreuses altérations : fortes craquelures, éraflures, vernis bruni, toile déchirée, châssis cassé...

Une restauration permettrait de prolonger la vie de l'œuvre, à l'instar du tableau Saint-François dit Saint Benoit, précédemment restauré.

Le Conseil Départemental subventionne ce type de restauration à hauteur de 65 % du montant TTC des travaux, évalués ici à 16 000 € TTC.

La restauration est programmée pour cet été et sera effectuée par un restaurateur agréé par le service de la conservation des antiquités et objets d'art.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet et autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

15 - Prévention et lutte contre les dépôts sauvages : demande de subvention

M. Crespo informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son plan « Ile de France propre », la région Ile de France a mis en place un fonds propreté afin de lutter contre les dépôts sauvages avec l'objectif de réduire le nombre de dépôts sauvages constatés et éradiquer les points noirs.

La Commune de Vaux-sur-Seine est éligible à ce dispositif. Il s'agit de mettre en place trois dispositifs de surveillance de type « pièges photographiques » afin d'appréhender les contrevenants.

Le taux d'aide maximal est de 80% des dépenses HT, estimées à 1 700 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet et autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional.

16 - Fonds de concours CU GPS&O : Demande de subvention

M. Crespo informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, un établissement public de coopération Intercommunale à fiscalité propre peut verser des fonds de concours à ses communes, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil Communautaire de GPS&O a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants, sur la période 2017-2020.

La Commune de Vaux-sur-Seine est éligible à ce dispositif qui pourrait permettre de financer la construction du gymnase. Pour les Communes dont la population est comprise entre 3501 habitants et 5 000 habitants, le droit de tirage annuel du fonds de concours est de 70 000 €.

Il est offert aux Communes la possibilité de mobiliser plus que leur enveloppe annuelle mais dans la limite de l'enveloppe maximale, soit l'enveloppe annuelle multipliée par 4, soit 280 000 €.

Pour rappel, le montant des travaux HT pour la construction du gymnase est estimé en phase APS à 1 835 277, 50 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet et autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la CU GPS&O.

17 - Indemnités de fonction des élus

M. Crespo rappelle que par délibération en date du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les indemnités des élus, pour la durée du mandat, en faisant référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 augmente l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Aussi, il est nécessaire de délibérer afin de prendre en compte cette augmentation de l'indice brut terminal, en faisant référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacée par 1028).

Pour information, les augmentations des indemnités liées à la $1^{\text{ère}}$ revalorisation du point d'indice seront les suivantes pour :

- le Maire : + 5,34 € brut, soit une indemnité nette de 776,15 €.
- les Adjoints au Maire : + 3,36 € brut, soit une indemnité nette de 518, 92 €.
- les Conseillers municipaux délégués : + 1.64 € brut, soit une indemnité nette de 238, 98 €.
- les Conseillers municipaux délégués auprès du Maire : + 0,82 € brut, soit une indemnité nette de 119, 49 €.

Cette modification intervient à compter du 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans en modifier le pourcentage.

18 - ZAC « Quartier des Marronniers » : Dénomination des voies

M. Breard, Maire adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal la dénomination des rues.

Au sein de la ZAC « Quartier des Marronniers », une voie nouvelle dessert la tranche n°1. Cette voie relie du sud au nord, le chemin des Fortes terres au chemin des Plâtrières.

Les Commissions Urbanisme et travaux proposent d'honorer la mémoire de Philippe BALAS (1921-2017), maire de la Commune de 1965 à 1989.

Par ailleurs, une voie transversale relie le chemin des Plâtrières à la future rue Philippe BALAS. Elle pourrait prendre la dénomination « Emilio BOGGIO », peintre impressionniste qui a vécu à Vaux-sur-Seine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dénomination des voies de la tranche 1 de la ZAC « Quartier des Marronniers ».

19 - Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la défaillance des concessionnaires, de leurs successeurs ou la disparition des familles sont à l'origine de l'état délabré et indécent de certains terrains concédés à perpétuité dans le cimetière communal.

La multiplication de ces emprises en état d'abandon donne au cimetière un aspect désolant qui ne peut être admis en ces lieux de recueillement.

Les dispositions des articles L2223-17 et L 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières. Cette procédure a donc été engagée par la Commune de Vaux-sur-Seine pour les concessions ayant plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qui sont en état d'abandon, selon les termes des articles précités.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, par un premier procès-verbal en date du 10 mars 1992, puis un second procès-verbal persistant le 16 décembre 2016.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière, sur les annonces judiciaires et légales de 1992 mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture.

Après l'enlèvement des matériaux et des restes des personnes inhumées, ces concessions pourront être concédées à nouveau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reprise des concessions suivantes de l'ancien cimetière :

n° 443 : AUBRY n° 447 : BACHETIER n° 555 : GARNIER n° 747 : TROUBET n° 203 : FLEURY MENU n° 735 : COUPERT

n° 748 : TRANCHANT n° 742 : FITY n° 161 : SAVAGE

n° 159 : ROYER n° 749 : DAMIENS n° 752 : CAPRON n° 246 : SAULIVIER

n° 186 : RETIF n° 197 : DE KATOW

n° 202 : LEFUEL THIBERVILLE n° 183 : GUILLON ROYER n° 169 : MILLEREAU RIVETTE

n° 177bis : MAURY n° 176 : NOEL BELLAN n°213 : SURMAY n°173 : GUILLON n°257 : RETIF ISARD n° 168 : DOLNET ROYER n° 241 : GUIBERT SCHILLER

n°158 : CHAPPÉE

n°160: LESOURD DAMVILLE

n° 163 : LESAGE x4 n° 177 : RAMOUSSE n° 179 : FONTENAY n° 185 : RIVETTE n° 195 : VIOLET

n° 260: GRISON BOUTINEAU

n°259 : STRUB

n°276 : ROUX LESUEUR n°39 : PIGOREAU

n°277 : GUILLAUME n° 515 : LETALEY n° 280 : CHENAIS n° 237 : JOURDAIN

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Julien Crespo